

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 1 avril 2026 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Roberge Castonguay, maire
 Monsieur Jocelin Auclair, conseiller au siège no.4
 Monsieur Yanick Lépine, conseiller au siège no.2
 Monsieur Serge Auclair, conseiller au siège no.3
Sont absents : Madame Laurie Poirier, conseillère au siège no.1

Est également présent M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19h par M. Roberge Castonguay maire, M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur-général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

2026-04-027

Pro: M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Déclaration de conflits d'intérêts

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

2026-04-028

Pro : M. Serge Auclair
Et unanimement résolu.

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 2 février 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Il est adopté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

Suivi du dernier procès-verbal

Rapport d'activités du maire

Monsieur Roberge Castonguay, maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis la séance du 2 mars 2026.

Présentation des comptes

2026-04-029

Pro : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

QUE la liste des comptes de la Municipalité couvrant le chèque # 3652 et les transferts bancaires #456 à #475 pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Il est adopté à l'unanimité des membres présents d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 18 181.85 \$

ADOPTION– Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2026-04-030

Il est proposé par M. Jocelin Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rivière-à-Claude adopte le règlement # 2026-03-022 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé, applicable aux élus à la suite de l'élection générale 2025.

MOTION et DÉPÔT – Projet de règlement sur le traitement des élus municipaux

2026-04-031

Je soussigné, M. Jocelin Auclair, conseiller, donne avis de motion #2026-04-031 qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement sur le traitement des élus municipaux.

(signé)

Jocelin Auclair

Une copie du projet de règlement a été soumise à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

MOTION et DÉPÔT – Projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux

2026-04-032

Je soussigné, M. Serge Auclair, conseiller, donne avis de motion #2026-04-032 qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

(signé)

Serge Auclair

Une copie du projet de règlement a été soumise à chacun des conseillers et sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation public.

RÉSOLUTION – Don pour les finissants de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

2026-04-033

Pro : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

QU'une bourse de 150 \$ soit remise aux finissants du 5^e secondaire 2025 de l'École Saint-Maxime.

RÉSOLUTION – Don pour les jeux des 50 ans +

2026-04-034

Pro : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

QU'un don de 50\$ soit remis aux Jeux des 50 ans +.

RÉSOLUTION - Nomination d'un substitut au maire de la municipalité de Rivière-à-Claude pour siéger au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie

2026-04-035

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE AUCLAIR ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Rivière-à-Claude nomme Jocelin Auclair à titre de substitut au conseil de la MRC de la Haute-Gaspésie.

ADOPTION – Rapport annuel 2025 en matière de sécurité

2026-04-036

Pro : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

QUE le conseil approuve le rapport annuel 2025 en matière de sécurité incendie du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de la Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION – Les demandes de permis et de renseignements doivent se faire à la municipalité

2026-04-037

Pro : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE l'entente de fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels entre la MRC de la Matanie et la municipalité de Rivière-à-Claude stipule au chapitre 1.1 de l'annexe 1 que les requérants doivent se présenter au bureau de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens passent présentement directement à la MRC et contournent la municipalité pour leurs demandes de permis et de renseignements ;

ATTENDU QUE la municipalité désire reconstruire le lien entre ces citoyens et l'administration municipale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE toutes demandes de permis, de renseignements, de dérogations mineures et de PPCMOI soient faites directement à la municipalité ;

QUE la municipalité transmettra au besoin les demandes à la MRC de la Matanie pour le traitement des demandes ;

QUE la MRC de la Matanie redirige les requérants vers la municipalité lorsqu'ils se présentent directement à elle avec une demande.

Correspondance

Affaires Nouvelles

A) RÉSOLUTION – Nomination d'un conseiller responsable de sensibiliser les citoyens sur le règlement municipal concernant les chiens

2026-04-038

Pro : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des plaintes concernant des chiens sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement concernant les chiens qui n'a pas été appliqué au cours des dernières années et qu'il est méconnu de la population;

ATTENDU QUE la municipalité désire agir face aux chiens sur le territoire pour améliorer la sécurité de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE M. Serge Aucliar soit mandaté à rencontrer les propriétaires de chiens du territoire et les sensibiliser au règlement concernant les chiens en vigueur.

B) RÉSOLUTION – Adhésion Tourisme Gaspésie 2026-2027

2026-04-039

Pro: M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

QUE la municipalité soit membre de Tourisme Gaspésie et paie la cotisation annuelle pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

Période de questions

Clôture de l'assemblée

2026-03-040

À 19h20, sur proposition de M. Jocelin Auclair, l'assemblée est levée.

Je, Roberge Castonguay, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal »

(signé)

Roberge Castonguay
Maire

(signé)

Dominic Daoust-Levasseur
Directeur général greffier-trésorier